

Appel à communications :

Trump II au prisme des études stratégiques

3<sup>e</sup> Journée des études stratégiques

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Thucydide

Salle des conseils – 17 octobre 2025

Le retour au pouvoir de Donald Trump, bien que récent, s'est d'ores et déjà avéré être un facteur de déstabilisation important, tant sur le plan interne que sur le plan international. L'objectif de cette troisième journée des études stratégiques, organisée par le Centre Thucydide, consistera à analyser les premiers pas de la seconde administration Trump au prisme des études stratégiques. Deux axes principaux, eux-mêmes divisés en plusieurs sous-axes, seront privilégiés :

### **Axe 1 : L'Europe face à Trump**

Depuis le retour au pouvoir de Donald Trump, les Etats-Unis ont adopté une politique ouvertement hostile aux Européens : non seulement le président américain a laissé entendre qu'il ne viendrait pas au secours d'un membre de l'OTAN agressé, mais, plus encore, il a lui-même menacé l'indépendance (Canada) et l'intégrité territoriale (Danemark et Groenland) d'alliés traditionnels des Etats-Unis. Son vice-président s'est par ailleurs livré à une charge virulente contre les Européens lors d'un discours à la conférence de Munich sur la sécurité. Combinées à un rapprochement avec la Russie, ces actions semblent acter la fin de la relation privilégiée entre les Etats-Unis et les Européens, incarnée depuis 1949 par le traité de l'Atlantique Nord et l'OTAN.

La remise en cause du lien de solidarité transatlantique, duquel les Européens dépendent pour assurer leur sécurité, est-elle à même de provoquer un sursaut européen ? Depuis 2014 et l'invasion de la Crimée, la réponse européenne se fait par à-coups, en réponse aux événements (Crimée, Trump I, guerre en Ukraine de 2022, Trump II). Ce nouvel épisode pourrait-il faire définitivement basculer l'Europe dans une nouvelle ère stratégique, rompant sa dépendance aux USA ?

Trois sous-axes pourront (entre autres) être approfondis dans le cadre de ce premier axe :

- 1) **L'Europe en quête d'« autonomie stratégique ».** L'ambition de doter l'Union européenne d'une « autonomie stratégique » date officiellement de 2016 et de la publication de sa Stratégie globale. Pour autant, il ne fait aucun doute que l'attitude de l'administration Trump II a donné à cet objectif une actualité nouvelle et est venue mettre en sourdine les critiques contre ce concept longtemps décrié. Pour renforcer leurs capacités militaires, les Etats européens ont engagé, dès 2014, une trajectoire de hausses de leurs dépenses militaires, qui s'est accentuée en 2022, et devrait de nouveau s'accroître en réponse aux agissements de l'administration Trump. Néanmoins, jusqu'en 2025, cette politique de réarmement était guidée par deux considérations principales : l'urgence du réarmement et l'interopérabilité avec les forces américaines. Cela a conduit les Européens à accroître leurs achats, sur étagère, de matériels militaires américains, accentuant la dépendance européenne. Par ailleurs, l'enjeu pour une remontée en puissance des Européens est probablement moins le niveau de leurs dépenses militaires que la manière dont sont effectuées ces dépenses : l'absence de coordination entre Etats européens et l'éclatement de la base industrielle et technologique de défense européenne engendrent un mauvais retour sur investissement. Surmonter cet écueil apparaît d'autant plus difficile que les Etats restent attachés à défendre leurs entreprises nationales, et qu'ils ne partagent pas nécessairement la même vision des menaces. A ce titre, l'« autonomie stratégique » est-elle réellement possible sans l'émergence en premier lieu d'une véritable « culture stratégique » européenne ?
  
- 2) **L'Union européenne comme acteur stratégique ?** L'Union européenne s'est longtemps tenue à distance des questions stratégiques, à la fois du fait de la réticence des Etats à transférer à Bruxelles des compétences touchant à un domaine aussi sensible, de la volonté que l'UE ne vienne pas empiéter sur les platebandes de l'OTAN (au risque de fragiliser le lien transatlantique), et de la nature même du projet européen, fondé sur le rejet de la guerre et privilégiant l'influence et la séduction à l'emploi de la force. Pour autant, de « puissance civile », l'UE n'est-elle pas en train de s'imposer comme un acteur stratégique ? Elle a en tout cas pris une série d'initiatives dans le domaine de la défense (fonds européen de défense, initiative européenne d'intervention, capacité militaire de planification et de conduite, instrument d'urgence de court terme pour la production de munitions, plan ReArm Europe, stratégie industrielle de défense, etc.). Ces mesures interviennent dans un contexte de consolidation institutionnelle de ces nouvelles compétences, via notamment la création d'un poste de Commissaire à la Défense et à l'Espace.
  
- 3) **Les débats sur le rôle des armes nucléaires pour la défense de l'Europe.** Les armes nucléaires occupent une place importante dans la défense du continent européen depuis les années 1950, d'abord avec la décision de pré-positionnement d'armes américaines (1953) puis avec la mise en place du partage nucléaire dans le cadre de l'OTAN (1957). L'incertitude entourant aujourd'hui les garanties de sécurité américaines interroge quant au devenir du partage nucléaire otanien (alors même que l'on discutait jusqu'à peu de sa possible extension vers l'Europe de l'Est, et notamment la Pologne). Les Etats européens réfléchissent désormais à d'éventuelles alternatives au parapluie nucléaire américain. La main tendue française n'avait initialement pas été saisie (discours d'Emmanuel Macron en février 2020) ; elle suscite à présent un vif intérêt des partenaires européens de la France. « L'europanisation » de la dissuasion nucléaire

française demeure néanmoins ambiguë, tant dans ses modalités concrètes, que dans sa capacité à rassurer les États d'Europe de l'Est (la France n'avait-elle pas elle-même fait le choix d'une dissuasion indépendante par manque de confiance dans la dissuasion élargie ?). Le premier ministre polonais, Donald Tusk, a fait écho à ces questionnements, semblant même ouvrir la porte, à terme, à une acquisition en propre d'armes nucléaires.

## Axe 2 : les forces armées américaines face à Trump

Au-delà de leurs répercussions internationales, les actions de la nouvelle administration Trump soulèvent également de nombreux enjeux en interne en ce qui concernent les relations civilo-et politico-militaires.

Pendant son premier mandat, Donald Trump avait déjà été accusé de remettre en cause certaines normes caractérisant la relation entre pouvoir politique et forces armées dans une démocratie mature. Par exemple, en nommant de nombreux militaires à des postes de responsabilité (d'une nature politique, et traditionnellement occupés par des civils), il contribuait à un affaiblissement du principe de contrôle civil des militaires et participait d'une forme de politisation de l'armée. Il en allait de même lorsqu'il personnalisait sa relation avec les généraux – parlant de « *mes* généraux ». Les premiers mois de la seconde administration Trump marquent néanmoins une accélération flagrante des entorses aux principes au cœur des relations civilo-militaires.

- 1) **Une politisation des forces armées.** L'administration Trump a relevé de leurs fonctions 2 des 8 membres du comité des chefs d'état-major, dont le *chairman*, le général C.Q. Brown, ainsi que la cheffe des Garde-côtes. Si la légalité de ces décisions n'est pas en doute, elles interrogent au regard de l'absence de justifications publiques, *a fortiori* alors que le mandat du chef du comité des chefs d'état-major a délibérément été déconnecté du mandat présidentiel pour éviter l'impression de nominations partisans. Par ailleurs, le choix de désigner le général Dan Caine comme nouveau *chairman* apparaît en rupture avec la tradition (c'est le premier général 3 étoiles désigné à ce poste ; il est retraité) alimentant la perception d'une candidature retenue pour des raisons partisans.
- 2) **Forces armées et droit.** L'administration Trump a également démis de leurs fonctions les Judge Advocates General de trois corps d'armées (Air Force, Army, Navy). Le renvoi de ces juristes, chargés d'apporter des conseils juridiques en toute indépendance, a été justifié par le ministre de la Défense, Pete Hegseth, pour éviter qu'ils ne puissent poser « des obstacles aux ordres qui sont donnés par le commandant en chef ». Cette mise au pas de structures indépendantes internes intervient dans un contexte de réévaluation des règles d'engagement (qui ira très certainement dans le sens d'un abaissement de ces règles), ainsi que dans un contexte de discussions au sein de l'administration Trump quant à l'utilisation possible des forces armées sur le plan domestique, dans la lutte contre l'immigration, voire comme outil de répression de mouvements sociaux.
- 3) **L'armée au cœur des guerres culturelles.** Le ministre de la Défense, Pete Hegseth, s'est donné comme mission de rétablir une « culture de guerrier » au sein de forces

armées qu'il dépeint comme ayant été victimes du « wokisme » et notamment de « l'idéologie radicale du genre ». Dans cette optique, l'administration Trump a décrété, par *executive order*, l'interdiction aux personnes transgenres de (continuer à) servir au sein des forces armées, relançant une querelle ancienne quant à l'identité (raciale, de genre, sexuelle) des personnes autorisées à servir. De même, appliquant de manière zélée la politique trumpienne de lutte contre les mesures de « diversité, d'équité et d'inclusion » (DEI), certains organismes du ministère de la Défense ont été jusqu'à retirer des rayons de bibliothèques des ouvrages traitant des questions raciales et de genre en lien avec les forces armées, et à effacer la mise à l'honneur sur internet des accomplissements de soldats non-blancs médaillés (parlant de « *DEI medal* »).

## Propositions

Les propositions de communication pourront s'insérer dans l'un des axes de réflexion présentés. Elles ne sont toutefois pas limitées à ces derniers. Nous tenons à encourager vivement les propositions provenant de l'ensemble des disciplines et approches des sciences humaines et sociales.

**Les propositions devront prendre la forme d'un abstract de 500 mots maximum et être envoyées, avant le 21 juin, à l'adresse : [adrien.schu@u-paris2.fr](mailto:adrien.schu@u-paris2.fr).** Cet abstract sera accompagné d'une bibliographie indicative, ainsi que d'une courte biographie.

Les candidatures seront étudiées par le conseil scientifique de l'événement. Les réponses seront apportées durant la première quinzaine de juillet.

L'organisation de cette journée d'étude s'inscrit dans le cadre de l'axe « études stratégiques » du Centre Thucydide, et dans le cadre des travaux de la Chaire en études stratégiques nouvellement rattachée au centre.